

Qu'est-ce que le CNPF ?

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public qui a pour principale mission de conseiller les propriétaires forestiers privés et de les sensibiliser à la gestion durable. Il en existe une délégation dans chaque région, le **Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)**.

Savoir-faire :

- Compétences techniques pour répondre à vos questions sur la forêt,
- Conseils pour améliorer la gestion de votre propriété,
- Agrément des Plans Simples de Gestion.

Les autres intervenants

Fransylva : est la marque des syndicats des propriétaires forestiers privés. Dans le Var, Fransylva compte environ un millier d'adhérents possédant de l'ordre de 60.000 hectares. En adhérant au syndicat du Var, lui-même adhérent de l'Union Régionale et de la Fédération nationale des Forestiers Privés de France qui nous représente au niveau national et européen, vous êtes représenté, défendu, informé, écouté, conseillé et, *last but not least*, assuré, car tout propriétaire est responsable des accidents causés par les arbres de sa forêt même si celle-ci n'est pas ouverte au public et vous bénéficiez automatiquement des dispositions du contrat d'assurance responsabilité civile qui couvre l'ensemble des forêts déclarées.

Contact : Tél : 04.94.50.09.70

Mail: spfsvar@sfr.fr

Plus d'informations sur www.fransylva-paca.fr/wp



SAFER - Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural :

Opérateur foncier de l'espace rural et périurbain au service des politiques publiques. Ses missions sont les suivantes :

- Installation, consolidation des exploitations agricoles et forestières pour l'atteinte d'une dimension économiquement viable, amélioration de la répartition parcellaire, diversité des productions et agro-écologie
- Diversité des paysages, protection des ressources naturelles et biodiversité
- Développement durable des territoires ruraux
- Transparence du marché foncier (veille et observation)

Contact : Tél : 04.88.78.00.83

Mail: dds83@safer-paca.com

Plus d'informations sur <http://www.safer-paca.com/>



Centre Régional
de la Propriété Forestière
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

COORDONNÉES

Centre Régional de la Propriété Forestière

Maison de la forêt, Z.I les Lauves, 83340 LE LUC

Tél. : 04 94 50 11 53 - paca@crpf.fr - www.cnpf.fr/paca/



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Mercredi 20 septembre 2017

de 13h30 à 17h30 à Vidauban (83)

Réunion en salle
et
Exercice en forêt

Combien vaut ma parcelle boisée ?

Inscription obligatoire
Nombre de places limité à 20
Les premiers inscrits seront retenus

par téléphone : 06.75.69.61.64

04.94.50.11.50

par courriel : carole.penpoul@crpf.fr

Informations sur www.cnpf.fr/paca/



Création graphique : Karine Girault
Crédit photo : CRPF PACA @ CNPF





Combien vaut ma parcelle boisée ?

La valeur d'une parcelle de bois dépend de plusieurs facteurs. On distingue la valeur du fonds (foncier, limites, potentialités, accès...), de la valeur de la superficie (peuplement). Cette dernière dépend de plusieurs paramètres (essences, volume, qualité, âge,...). Nous vous proposons une réunion en deux temps afin que vous puissiez estimer la valeur de votre bien.

Information en salle : Le coût du foncier, comment vendre/acheter une parcelle boisée ?

(Salle de dégustation du Centre du rosé)

Le syndicat des propriétaires forestiers du Var et la SAFER feront une intervention afin de vous délivrer les informations qui pourront vous être utiles lors d'une transaction foncière.

Exercice en forêt : Le prix du bois

(Forêt du Château d'Astros)

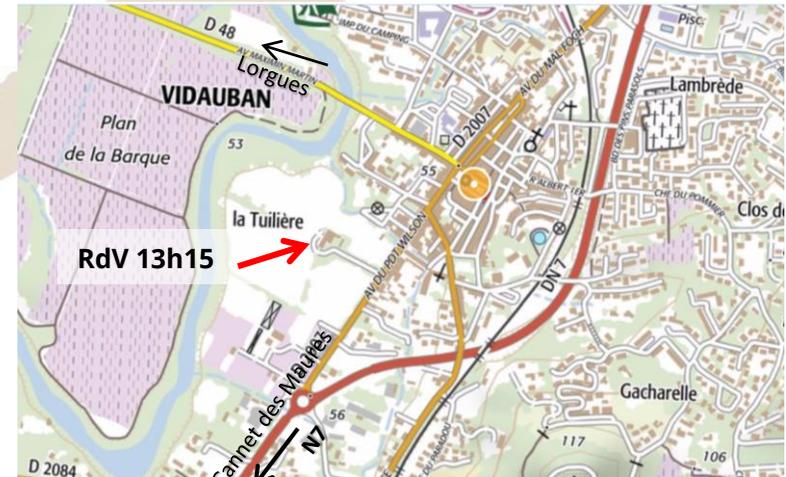
Le CRPF se propose de vous montrer quelques méthodes simples pour connaître le volume de bois présent sur votre parcelle. De plus, cette visite en forêt sera l'occasion de savoir comment se déroule une vente de bois, quels paramètres sont à prendre en compte et quels sont les intervenants pour réaliser une coupe de bois.

N'oubliez pas de prendre des chaussures et une tenue adaptées à la forêt.



Retrouvez-nous à **13h15 au Centre du Rosé (salle de dégustation) :**

- **13h30 - 14h15 : Intervention de la SAFER**, par Elisabeth BERTIN
 - o Rôle de la SAFER dans les transactions foncières forestières
 - o Valeur du Fonds, droit de préférence, échange de parcelles
- **14h15 - 14h45 : Intervention de Fransylva**, par M. Frederic-Georges ROUX, président du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var :
 - o Présentation du rôle du syndicat
 - o Présentation de la bourse foncière forestière
- **15h15 - 17h30 : Intervention du CRPF, Comment connaître le volume de bois sur ma parcelle ?**
 - o Exercice en forêt pour apprendre à calculer le volume de bois dans une parcelle → Déplacement vers la forêt du château d'Astros
 - o Présentation du contrat de vente de bois réalisé par Fransylva



LIEU : RENDEZ-VOUS AU CENTRE DU ROSE, 70 AV DU PRESIDENT WILSON, 83 550 VIDUBAN, SALLE DE DEGUSTATION

***Pensez à vous inscrire !
20 places maximum, priorité aux premiers inscrits***

par téléphone : 06.75.69.61.64

par courriel : carole.penpoul@crpf.fr